



REGEMENT INTERIEUR *(Mercredis Jeunesse et vacances scolaires)*

Le présent règlement a pour objet de préciser les modalités d'inscription et le fonctionnement des mercredis périscolaires et vacances scolaires.

DEROULEMENT DE LA JOURNEE :

7h à 9h	-----> Accueil des enfants
9h à 9h20	-----> Appel + briefing de la journée
9h30 à 11h30	-----> Activités
11h45 à 12h45	-----> Repas
12h50 à 14h	-----> Temps calme (film, jeux de sociétés, lecture)
14h15 à 16h	-----> Activités
16h à 16h30	-----> Goûter
16h30 à 18h	-----> Quartier libre

HORAIRES (Accueil, Récupération, Retard) :

-En journée complète, nous accueillons les enfants de 7h00 à 18h00

-En demi journée, (matin) de 07h00 à 11h45 (sans déjeuner) ou 13h (avec déjeuner)

(après-midi) de 11h45 à 18h00 (avec déjeuner) ou de 13h30 à 18h (sans déjeuner)

Il est demandé aux parents de déposer et de récupérer leurs enfants dans les salles d'activité et de signer la feuille démargement au départ de l'enfant, Les enfants ne seront remis qu'aux personnes dont le nom figure sur la fiche de renseignements, soit le ou les parent(s) exerçant l'autorité parentale, soit des tiers (pièce d'identité obligatoire) désignés par eux.

En cas de dépassement des horaires, **toute demie heure entamée sera facturée 25 euros dès le deuxième retard constaté.**

EN CAS D'ABSENCE :

Il ne sera pas effectué de remboursement sauf si hospitalisation un "avoir" pourra être accordé pendant les vacances

MODE DE PAIEMENT :

Le règlement se fait uniquement par chèque bancaire ou espèces.

Pour les "Mercredis Jeunesse":

Pour les enfants inscrits à l'année, les parents devront prévoir 10 chèques bancaires établis à l'ordre de "PASS LOISIRS 2.0" le jour de la rentrée. Ces chèques seront accompagnés au dossier et verser chaque début du mois de Septembre à Juin.

Pour les enfants inscrits à la période, les parents devront un seul chèque pour la période qui sera encaisser dès le début de la période.

Pour les "Vacances Scolaires":

Si vous souhaitez être sûr d'avoir une place pour votre enfant un acompte de 50€/semaine/enfant devra être versé. Concernant le solde du paiement, celui ci se fera en totalité au plus tard le mercredi qui précède le début de l'accueil.

Sans ce dernier votre acompte ainsi que votre réservation seront perdus.

En cas d'absence ou de désistement (sauf hospitalisation) aucun remboursement ne sera effectué.

DISCIPLINE :

Les enfants inscrits doivent respecter les règles élémentaires de la discipline et de la vie en collectivité. Dans le cas où un enfant se signifierait par sa mauvaise conduite ou la dégradation du matériel, un premier avertissement sera adressé aux parents. Dans le cas où le comportement de l'enfant ne se serait pas amélioré, et si sa présence devait être un risque pour lui-même ou le groupe, une exclusion définitive pourrait être envisagée.

A PREVOIR DANS LE SAC :

- Vêtement de rechange
- Bouteille d'eau
- Casquette
- Tenue de piscine si nécessaire
- K-way
- crème solaire

L'association se décharge de toute responsabilité des jeux et affaires personnels que l'enfant ramènerait au centre.

PLANNING :

Nous invitons les parents à prendre connaissance du planning et du tarifs des mercredis jeunesse ainsi que des vacances scolaire sur le site de l'association : www.passloisirs.re

INFORMATION ET COMMUNICATION :

Les parents sont invités à retrouver toutes les informations du centre sur le site www.passloisirs.re. Aucune information sera transmise par mail ou texto.

Pour tous renseignements complémentaires ou précisions, il vous suffira de contacter

Stan VELLARD (0692 31 75 50) : Organisateur du centre

Fabienne GONTHIER (0692 33 52 71) : Directrice d'accueil

LITIGES

En cas de litige avec un personnel d'encadrement ou autre, les parents doivent prendre contact avec le responsable de la structure (Stan VELLARD). A aucun moment, les parents ne peuvent s'accaparer l'animateur pour une quelconque explication pendant son temps d'encadrement avec les enfants. Le non respect de ses consignes entrainera automatiquement l'exclusion de l'enfant.

Je soussigné, Monsieur ou Madame..... responsable légal de l'enfant.....reconnait avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

A Saint-Denis le
Signature du responsable légal